



# COSNAC

N°14

Mai  
2018

1 400 EXEMPLAIRES

à la loupe

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

MAIRIE DE COSNAC - 155, rue du 19 mars 1962 - 19360 COSNAC - Tél. 05 55 92 81 70



## La lettre du Maire

Chères Cosnacoises, chers Cosnacois,



Quand vous lirez ces lignes, j'espère que le printemps se sera installé... car quand je les écris (début avril) la pluie et le temps maussade perdurent depuis bien trop longtemps. Ces intempéries automnales et hivernales n'ont pas épargné vos propriétés et notre voirie communale, mettant les Services Techniques à rudes épreuves : entretien dans l'urgence, boucher des trous, réparer des accotements et des fossés, relever panneaux et barrières ou tronçonner des arbres renversés par le vent, aider des véhicules embourbés à repartir, bâcher du matériel... et tout cela sans jamais faillir malgré, parfois, l'incompréhension, l'impatience ou les commentaires de certains qui trouvent « que ça ne va pas assez vite ! »...

C'est à toute l'équipe des Services Techniques, qui va maintenant faire face aux travaux d'été, que j'adresse ici ma plus grande reconnaissance pour ce travail effectué que beaucoup critiquent, mais ne feraient pas ! Merci à tous ceux qui font preuve de compréhension à leur endroit. Ils le méritent car ils font, avec les moyens mis à leur disposition, le maximum...

Au-delà de la voirie communale qui bénéficiera de travaux importants programmés pendant l'été, d'autres sujets majeurs vont se poursuivre dans les mois qui viennent :

**=> L'ARRIVÉE DE LA FIBRE**, qui se déploiera sur tout Cosnac de 2018 à 2020, implique, aussi pour la sauvegarde de la voirie communale, un « plan d'élagage ». Un recensement des parcelles concernées a été fait et les propriétaires seront prochainement informés des démarches à entreprendre. Et là aussi : il faut toute mesure garder ! Pas plus à Cosnac

que sur le Département il n'est demandé de défricher ou déboiser à « tout va » ! Je vous invite à être très vigilants sur les méthodes à appliquer, sur le respect des boisements et de la nature, et sur les préconisations administratives qui s'imposent. Toute cette démarche doit rester judicieuse et adaptée et, là encore, les services municipaux pourront vous accompagner.

### **=> PLAN LOCAL D'URBANISME :**

après la consultation pour le choix du bureau d'étude, les offres ont été remises fin mars, suivi de l'ouverture des plis. Après analyse des offres (ce qui prend un temps certain) et le choix définitif du bureau d'étude, la procédure suivra son cours avec la désignation d'un Commissaire Enquêteur... (je rappelle que cette révision générale, qui nécessite l'audition et la participation de nombreuses institutions autres que la Commune, peut durer près de deux ans...)

### **=> ROUTE DU SAULE :**

le projet avance, même s'il a l'air de « stagner » sur le terrain. Le plan de la future route est réalisé, le chiffrage est en cours. C'est le financement nécessaire et le phasage dans le temps qui permettront d'organiser les travaux. En attendant, des aménagements provisoires vont être installés sur la partie basse qui rejoint Malemort.

### **=> BLEYZAT :**

grâce à l'investissement de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, compétente sur ce sujet, celui de la Commune pour la partie eaux pluviales et du Syndicat d'électrification pour l'enfouissement des réseaux,

des travaux d'assainissement et de réfection vont voir le jour dans ce village historique de Cosnac.

### **=> FINANCES :**

la stabilité financière de Cosnac est avérée, mais nécessite encore prudence et gestion serrée. C'est ce qui nous a permis d'approuver un budget sincère sans aucune augmentation fiscale communale.

**=>** Enfin, un mot sur la « **PARTICIPATION CITOYENNE** » qui se met en place en partenariat avec la gendarmerie pour lutter ensemble contre les cambriolages et autres délits. Le sujet est développé plus loin dans ce bulletin. Restez attentifs, cela peut aider et contribuer au bien vivre de tous à Cosnac.

En attendant de vous croiser cet été au Centre de Loisirs avec vos enfants, ou à la fête organisée pour eux par la nouvelle Amicale du Groupe Scolaire de Cosnac en collaboration avec le Centre Municipal Teyssandier le 23 juin, ou le même soir au Marché de Pays, ou le 1<sup>er</sup> week-end de Septembre pour la traditionnelle « Fête de Cosnac » organisée par la Commune et le Comité des Fêtes, ou à de nombreuses autres manifestations animées par nos dynamiques associations... je vous souhaite, chères Cosnacoises, chers Cosnacois un été chaleureux et vous adresse le « soleil du cœur » !

**Gérard SOLER, Maire de COSNAC,**  
Conseiller Départemental de la Corrèze,  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bassin de Brive

## > CONSEIL MUNICIPAL

> 15 DÉCEMBRE 2017

### FINANCES

#### Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2018 avant le vote du budget primitif.

Le vote du budget 2018 de la commune n'intervenant qu'après ouverture de l'exercice comptable, il est nécessaire de donner à Monsieur le Maire, l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite maximale des crédits prévus au budget.

> *Voté à l'unanimité.*

#### • Participation scolaire aux frais de fonctionnement des écoles de Malemort pour l'année 2016-2017.

La ville de Malemort sollicite le versement de la somme de 971,55 € correspondant aux frais de scolarisation de deux enfants Cosnacais ayant fréquenté l'école élémentaire de Malemort durant l'année scolaire 2016-2017.

> *Voté à l'unanimité*

#### • Participation scolaire aux frais de fonctionnement des écoles de Brive pour l'année 2016-2017

La ville de Brive sollicite le versement de la somme de 5 504,25 € correspondant aux frais de fonctionnement des écoles de Brive durant l'année 2016-2017. (3 110,49 € pour 7 enfants en classe élémentaire et 2 393,76 € pour deux enfants en classe maternelle).

> *Voté à l'unanimité*

#### • Ajustement des crédits pour opération d'ordre.

Afin de pouvoir bénéficier du Fond de Compensation de TVA et justifier le versement des subventions, il est nécessaire de faire passer en investissement, les factures de fournitures correspondant à des travaux en régie payées en fonctionnement.

> *Voté à l'unanimité*

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### • Mise à jour du tableau des effectifs.

Suite à des suppressions de postes en lien avec des changements de grade et des départs en retraite en 2017, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

> *Voté à l'unanimité*

#### • Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel.

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat. Il est proposé de retenir la proposition de la CNP, qui est déjà notre pres-

tataire, et de conclure avec cette société un contrat pour 2018.

> *Voté à l'unanimité*

#### • Recrutement d'emplois saisonniers en animation.

Pour pouvoir répondre aux besoins du centre de loisirs de l'espace municipal A.Teyssandier, il convient de prévoir le recrutement d'agents saisonniers durant les vacances scolaires.

> *Voté à l'unanimité*

### QUESTIONS DIVERSES

Présentation du rapport annuel de l'Agglo sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif ainsi que de l'eau.

> 7 FÉVRIER 2018

### FINANCES

#### • Clôture régie « quêtes des mariages ».

La commune de Cosnac ne percevant plus de dons lors des célébrations de mariages, il est proposé de clôturer la régie de recettes pour l'encaissement de ces dons.

> *Voté à l'unanimité*

#### • Facturation des documents perdus ou détériorés par les emprunteurs de la bibliothèque de Cosnac.

Les ouvrages prêtés par la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Corrèze, perdus ou détériorés par le public emprunteur, sont à ce jour refacturés à la commune. Il est suggéré de refacturer à l'emprunteur ces documents, qu'ils soient propriété de la B.D.P ou de la bibliothèque municipale.

> *Voté à l'unanimité*

#### • Voirie 2018 – Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R)

Il est nécessaire d'établir une programmation des travaux de voirie à réaliser en 2018 concernant la route de Salagnac, le chemin des Baradelles et Riaume. L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève à 83 840 € HT. Il convient de solliciter une subvention DETR.

> *Voté à l'unanimité*

#### • Voirie 2018 – sollicitation du Fonds de Soutien Territorial de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive – FST.

L'estimation prévisionnelle pour la réalisation des travaux route de Salagnac s'élève à 62 690 € HT. Il convient de solliciter le FST afin d'obtenir le versement de la participa-

tion, soit 12 538 €

> *Voté à l'unanimité*

#### • Travaux de rénovation de la mairie – demande de subventions Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) et du Conseil Départemental.

Dans le cadre des économies d'énergie et de la rénovation des bâtiments, il convient d'envisager le changement des menuiseries de la mairie. Le montant des travaux a été estimé à 44 684 €. Pour la réalisation de ces travaux, il convient de solliciter une subvention DETR qui s'élèverait à 16 533,08 € et une subvention du Conseil Départemental de la Corrèze de 13 405,20 €.

> *Voté à l'unanimité*

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### • Renouvellement de convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Corrèze (BDP)

En 2010 la municipalité avait renouvelé la convention avec la BDP et avait fait le choix de passer au niveau 3. Il convient de renouveler cette convention selon le niveau correspondant à l'activité de la bibliothèque. Au vue de la situation actuelle, il est proposé de signer la convention sur le niveau inférieur et de passer à un point lecture.

> *Adopté à la majorité (20 voix pour – 2 voix contre)*

#### • Classe de découverte à Chamonix.

Les élèves de CM2 vont participer au mois de mai à Chamonix à une classe découverte organisée par l'ODCV. Conformément aux engagements du « Plan Départemental », une participation à hauteur de 30% des frais de séjour des élèves est à la charge de la commune d'origine des élèves, soit 172,50 € par élève.

> *Voté à l'unanimité*

#### • Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité.

Suite au non remplacement d'un poste d'emploi d'avenir au niveau des services techniques, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 16 avril 2018 au 12 octobre 2018 inclus. Cet agent assurera, à temps complet, les fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

> *Voté à l'unanimité.*

## > CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

### • Avis du conseil municipal – Consultation publique pour la réhabilitation et l’extension de la déchetterie de Malemort.

Suite à la consultation pour la réhabilitation et l’extension de la déchetterie de Malemort, la commune de Cosnac se situant dans un périmètre de 1 km de la déchetterie, le conseil municipal doit donner son avis sur ce projet.

> Avis favorable, sous réserve de la mise en place de barrières amovibles laissant la possibilité de « benner » les déchets sans difficultés afin d’éviter des décharges sauvages.

### • Avis du Conseil Municipal – Enquête publique sur le projet d’extension de la carrière Brosson.

Le conseil municipal doit émettre un avis sur le projet d’extension de la carrière Bros-

son se situant sur la commune de Cosnac ainsi que sur le renouvellement de la demande d’autorisation d’exploiter pour une durée de 30 ans.

> Avis favorable.

**Colette COSTE**

Adjointe en charge de la communication

## > LES FINANCES DE LA COMMUNE

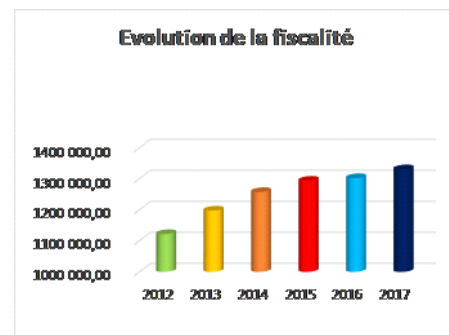
### COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le compte administratif 2017 fait apparaître un solde positif de 417 278,61 € en fonctionnement et 213 219,51€ en investissements qui sont reportés sur le budget primitif 2018.

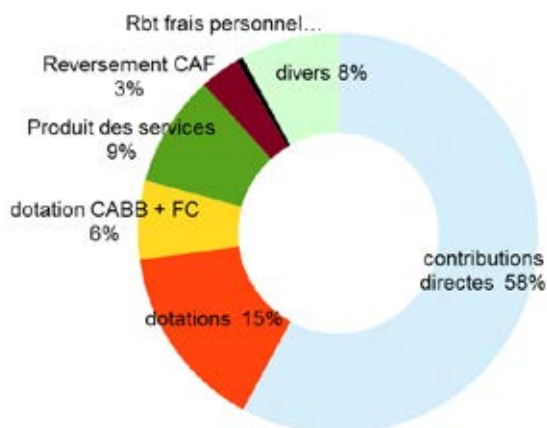
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	141 544,75 €	-	181 084,02 €	-	322 628,77 €
Opérations de l'exercice	1 979 267,68 €	2 255 001,54 €	473 930,53 €	459 939,14 €	2 453 198,21 €	2 714 940,68 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 979 267,68 €</b>	<b>2 396 546,29 €</b>	<b>473 930,53 €</b>	<b>641 023,16 €</b>	<b>2 453 198,21 €</b>	<b>3 037 569,45 €</b>
Résultats de clôture	-	417 278,61 €	-	167 092,63 €	-	584 371,24 €
Restes à réaliser	-	-	34 468,12 €	80 595,00 €	34 468,12 €	80 595,00 €
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>1 979 267,68 €</b>	<b>2 396 546,29 €</b>	<b>508 398,65 €</b>	<b>721 618,16 €</b>	<b>2 487 666,33 €</b>	<b>3 118 164,45 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>-</b>	<b>417 278,61 €</b>	<b>-</b>	<b>213 219,51 €</b>	<b>-</b>	<b>630 498,12 €</b>

### Les taxes communales 2017

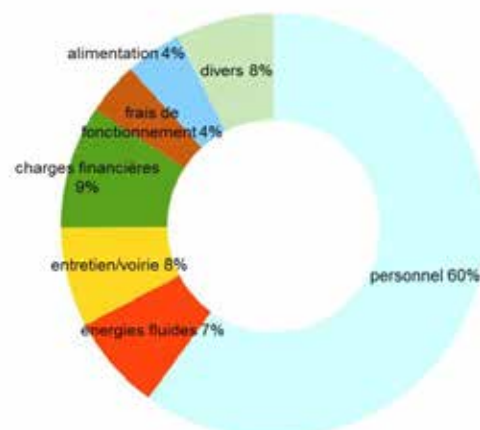
L'évolution des taxes pour ces dernières années est la suivante :



### Compte administratif : % recettes 2017



### Compte administratif : % dépenses 2017



**Corinne FERLAND**

Adjointe au Maire

## > CONCOURS DE DESSIN

**La municipalité organise un concours de dessin ouvert à tous les enfants Cosnacais âgés de 9 à 11 ans ainsi qu'à ceux des communes environnantes fréquentant l'école de Cosnac et, ou le Centre de Loisirs en 2018 (1 seul dessin par enfant).**

Ce dessin devra impérativement être réalisé au format : 21 cm horizontalement et 10 cm verticalement, il aura pour thème « Bonne Année » et devra être déposé ou envoyé à la Mairie avant le 15 septembre 2018.

Le dessin sélectionné par le jury (les membres de la commission « Communication ») sera la base de création de la carte de vœux de la Mairie. Toutefois, faute de participants, ou si le jury ne disposait

pas suffisamment de dessins, la Mairie ferait alors choix de sa carte auprès de son fournisseur habituel.

Un dessin par âge sera sélectionné et parmi ceux-ci, au final un seul sera retenu. Les finalistes se verront attribuer une récompense et seront reçus en mairie par Monsieur le Maire et les membres du jury.

Lors de la cérémonie des vœux, le gagnant de ce concours sera l'invité d'honneur de Monsieur le Maire.

**Le règlement du concours est disponible sur le site de la Mairie ([www.cosnac.fr](http://www.cosnac.fr))**

**Colette COSTE**

*Adjointe chargée de la communication*

## > infos



**Deux boîtes à lire ont été installées à Cosnac. Une première Place du Pouget à destination des adultes et une seconde sur le parking de l'école réservée aux enfants. Ces boîtes à lire offrent aux lecteurs la possibilité de venir retirer ou déposer un ou plusieurs livres et ainsi partager ou faire partager leurs passions avec d'autres lecteurs. Ces points d'échanges offrent un accès gratuit à la culture pour tous, en même temps qu'une seconde vie à de nombreux livres oubliés sur nos étagères.**

**Colette COSTE**

*Adjointe chargée de la communication*



## INSCRIPTION AU CONCOURS « CARTES DE VŒUX 2019 »

NOM – PRÉNOM (représentant légal de l'enfant) .....

NOM- PRENOM (de l'enfant).....

ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE : ..... COURRIEL : .....

J'autorise mon enfant à participer au concours organisé par la Mairie et approuve le règlement  
Dans le cas où son dessin serait sélectionné

Je l'autorise à faire don de son dessin à la mairie

J'accepte que son nom soit cité

J'autorise la diffusion de photos de mon enfant relative à l'évènement (presse, site internet de la commune)

*Bulletin à compléter et à retourner avec votre dessin à la mairie de Cosnac avant le 15 septembre 2018*

BON POUR ACCORD

Signature des parents ou des représentants légaux

## > TRÈS BONNE NOUVELLE POUR NOTRE ÉCOLE

Comme signalé dans des bulletins précédents, la fermeture d'une classe dans notre groupe scolaire était envisagée. L'année scolaire précédente, une classe en école élémentaire a été fermée en raison de la baisse des effectifs et au vue du départ en retraite de 2 professeurs des écoles.

En février 2018, il a été annoncé dans les médias la possibilité de fermer une classe en école maternelle. **Grâce à la mobilisation des parents d'élèves, de Mme Marceau, inspectrice académique associée à la**

**municipalité, la classe maternelle a été maintenue pour la rentrée 2018.** Grâce à des arguments recevables comme celui d'un effectif plus élevé sur la rentrée 2019, l'inspectrice (présente lors du dernier conseil d'école) a pu présenter tous ces arguments qui ont permis le maintien.

Voici une belle victoire pour le devenir de notre école. Mais il faut rester vigilant pour les années à venir. C'est pourquoi je profite de cet article pour insister auprès de tous les habitants qui viennent s'installer

sur Cosnac, d'inscrire leur(s) enfant(s) sur notre école pour éviter de renouveler inquiétude, mécontentement et stress.

(Pour information :

- 2008 : 99 enfants en maternelle et 190 enfants en élémentaire

- 2018 : 80 enfants en maternelle et 167 enfants en élémentaire

Cette baisse ne s'explique pas uniquement par une baisse de la démographie).

**Karine MARTIN**

Adjointe aux affaires scolaires

## > SERVICES TECHNIQUES

### HIVER PLUVIEUX, ACCOTEMENTS BOUEUX !

C'est classique de rencontrer ces problèmes de voirie au niveau des accotements durant les périodes pluvieuses, généralement en hiver, et cette année c'est vraiment le cas.

Les conducteurs ne se rendent pas forcément compte, mais faire des manœuvres en dehors de la bande de roulement, cause des désordres importants qui fragilisent le terrain, entraîne de la rétention d'eau, des glissements au fossé, des trous irrémédiables qui dégradent ensuite le revêtement bitumineux.

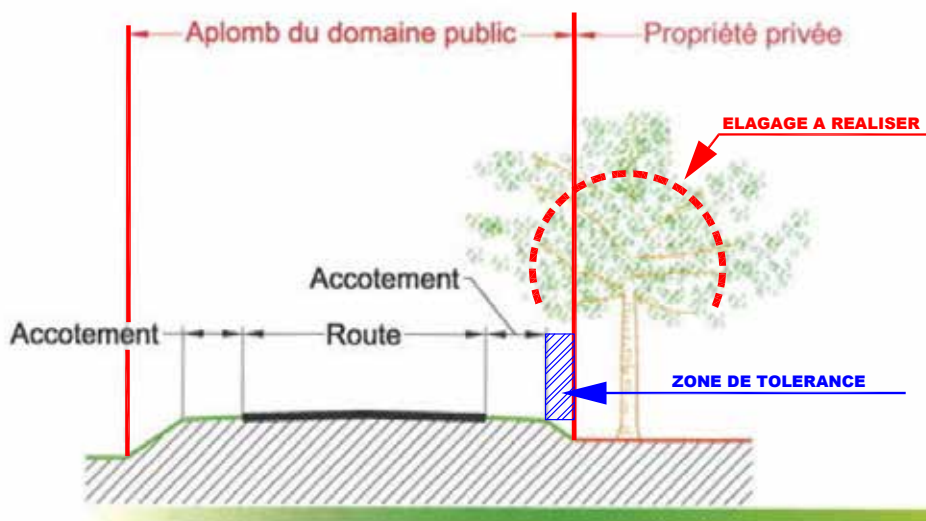
Afin de préserver cet environnement dans un état correct, anticiper les croisements en ralentissant considérablement votre vitesse, choisir des niches ou refuges, ne pas stationner sur des espaces qui sont noyés de pluie, avoir un comportement citoyens en privilégiant des emplacements adaptés.

Respecter nos routes, c'est aussi beaucoup de travail épargné aux employés chargés de les entretenir et assurer à chacun la sécurité à laquelle il peut prétendre.

**André LAFFAIRE**

Adjoint chargé des infrastructures voirie et réseaux

### Schéma de limite d'empiètement sur le domaine public



### ELAGAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

**Le 7 mars 2018 Monsieur le Maire prenait un « arrêté municipal permanent portant obligation d'élagage »**

Comme cité dans l'arrêté, les arbres, arbustes, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et parcs de stationnement) et des chemins ruraux (sentes, chemins) doivent être coupés à l'aplomb du domaine public.

Cette mesure rappelle aux propriétaires riverains l'obligation de faire l'entretien des bordures, d'assurer la sécurité des usagers, des installations de desserte et de réseaux sensibles.

Suivant une procédure établie, vous allez recevoir un dossier avec les explications ainsi que la conduite à tenir afin de satisfaire au mieux à cette démarche. Nous avons conscience qu'il faudra peut être des explications complémentaires aussi vous pourrez prendre contact avec la mairie ou votre élu de proximité afin de pouvoir répondre plus attentivement à vos questions.

Comme il est précisé sur le schéma ci-joint, il est préférable d'opter pour un élagage raisonné, respectueux de l'environnement, plutôt qu'à des abattages sauvages.

**André LAFFAIRE**

Adjoint chargé des infrastructures voirie et réseaux

## > PARTICIPATION CITOYENNE

Réunion « PARTICIPATION CITOYENNE »



**À la suite de la réunion publique du 16 mars 2018, la démarche « PARTICIPATION CITOYENNE » se met en place sur notre Commune pour lutter contre les cambriolages et aider les forces de l'ordre dans leurs enquêtes. Ce dispositif fondé sur la solidarité de voisinage vise à développer un comportement citoyen susceptible de dissuader les actes de délinquance.**

Selon les données fournies par la gendarmerie 80% des cambriolages ont lieu entre 14h et 19h.

Un tiers des cambrioleurs habite sur la zone des faits, un tiers sont itinérants Français et le dernier tiers est constitué d'itinérants internationaux (pays de l'est). Le mode

opératoire est rapide pas plus de 5 minutes pour rentrer et 78% passent par la porte ou par la fenêtre. La technique d'arrachage du barillet de porte est souvent employée lorsque portes ou fenêtres sont fermées.

La fermeture des issues de l'habitation, la présence humaine, la présence d'un chien, l'existence d'une alarme sonore ou d'une radio constituent des éléments dissuasifs. Les éléments préventifs :

> Eviter de divulguer sur les réseaux sociaux vos dates d'absence, vos périodes de congés.

> Signaler aux gendarmes vos périodes d'absence pour qu'ils effectuent des rondes de surveillance de votre habitation.

> Faire un inventaire de vos biens et photographier vos valeurs (bijoux et autres pièces de valeur).

La « participation citoyenne » validée par l'Etat, est basée sur l'échange d'informations entre les référents citoyens et le référent gendarme pour la commune de Cosnac.

L'observation de son environnement habituel est un moyen de prévention efficace (véhicule stationné en repérage, relevé de plaques minéralogiques en cas de doute, observation des habitations du quartier en l'absence des propriétaires ou locataires). L'intervention ou l'action sont de la compétence exclusive des gendarmes. Acteur du dispositif préventif vous disposerez des coordonnées du gendarme référent si vous souhaitez lui communiquer des informations utiles. Vous serez conviés à assister à une ou deux réunions annuelles animées par les gendarmes. Ils présenteront l'évolution du dispositif et les recommandations consécutives à leur analyse.

**Si vous souhaitez rejoindre le groupe «Participation Citoyenne » veuillez contacter le secrétariat de la Mairie au 05.55. 92.81.70. qui collectera vos coordonnées.**

**Michel FALZON**  
Adjoint

## > CENTRE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER

### RENTREE 2018/2019

Si votre enfant est inscrit à l'école de COSNAC, nous vous informons que les inscriptions et réinscriptions aux différents services du centre municipal A. TEYSSANDIER (accueil de loisirs, garderie, restaurant scolaire...) s'effectueront exclusivement aux dates suivantes :

- Lundi 25 juin 2018 de 9h à 12h/13h30 à 17h30
- Mardi 26 juin 2018 de 9h à 18h
- Mercredi 27 juin de 9h à 12h
- Jeudi 28 juin de 9h à 18h
- Vendredi 29 juin de 9h à 12h

Pensez à vous munir des documents suivants :

- carnet de santé (vaccination à jour),
- attestation d'assurance extrascolaire,
- 1 photo d'identité,
- votre dernier avis d'imposition ou votre numéro d'allocataire CAF.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter au 05.55.92.82.97 ou [centreteyssandier@commune-cosnac.fr](mailto:centreteyssandier@commune-cosnac.fr)

## > CENTRE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER

### ACCUEIL DE LOISIRS

#### UN PROGRAMME ESTIVAL 2018, RICHE EN DÉCOUVERTES

L'équipe d'animation du centre municipal A. TEYSSANDIER a œuvré afin de proposer un programme de qualité à vos enfants.

Plusieurs temps forts ponctueront le séjour :

- **Pour les enfants de 3 à 5 ans** : des baignades, un stage équitation (août), une nuit dans les arbres (en juillet et en août), un stage cirque (en août), un stage yoga baby zen (août)...

- **Pour les enfants de 6 à 7 ans** : des baignades, un spectacle équestre, une nuit dans les arbres (grimp d'arbre), de l'équitation, une nuit au city stade ...

- **Pour les jeunes de 8/10 ans** : du canoë, un stage photo (août), une course d'orientation, du laser game, de l'escalade, des baignades, un camp multisports à Rouffiac (baignade, canoë, tyrolienne, pont de singe, escalade,

kayak, parcours d'orientation en août)...

- **Pour les jeunes de 11 à 12 ans** : du paddle (juillet), une course d'orientation (juillet), du laser game (juillet), des sorties baignade, de l'escalade (août), une course d'orientation (août), un stage roller (juillet), un camp à Marcillac (canoë, baignade, escalade, VTT... en juillet)

- **Pour les ados de 12 à 17 ans** : sortie au bring out (escape game en juillet), du canoë (juillet), des sorties baignade, du paddle, du laser game (juillet), de la via ferata et course d'orientation (août), sortie au parc aventure (bubble foot et bazooka ball en août, deux nuits dans les arbres (juillet)

**Pour tous renseignements concernant l'accueil de loisirs, vous pouvez nous contacter au 05.55.92.82.97 ou [centreteyssandier@commune-cosnc.fr](mailto:centreteyssandier@commune-cosnc.fr)**

Nouveau !



#### UN OBJET EN PANNE ou CASSÉ ?

Venez le réparer !

**À compter du 24 avril 2018**, le mardi de 9h à 11h, au centre municipal A. TEYSSANDIER, Pierre, bénévole expérimenté sera là pour vous aider à remettre en état votre petit électroménager que vous étiez prêts à jeter.

Vos objets auront peut-être la chance d'une seconde vie.

Si, comme Pierre, vous avez envie de transmettre votre savoir-faire (dans divers domaines), rejoignez-nous !

**Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous contacter au 05.55.92.82.97**

### ATELIER FAMILIAL AUTOUR DE LA CONFISERIE



Atelier confiserie

Il n'y a pas d'âge pour la gourmandise...

**Samedi 24 février 2018**, Fernand et Rémi (bénévoles au centre municipal A. TEYSSANDIER) ont proposé un atelier familial autour des gourmandises.

Parés de leurs tabliers, petits et grands ont confectionné des macarons, de la pâte de fruits, de la guimauve, de la nougatine et autres douceurs...

Les papilles en éveil, adultes et enfants ont partagé ce doux moment gourmand.

Les ateliers familiaux sont organisés dans le cadre du secteur familles.



## > COMMUNIQUÉ

L'EHPAD DE COSNAC vous propose un atelier gratuit de prévention des chutes, animé par une ergothérapeute, en collaboration avec une animatrice.

Cet atelier se déroulera les mardis de 15h à 16h dans les locaux de la résidence du château de Cosnac, par groupe de 2 à 3 personnes de plus de 65 ans, résidant à Cosnac.

Les moyens mis en place sont les suivants :

- Parcours de marche réfléchi et adapté en fonction des personnes participantes.
- Conseils liés à leurs habitudes de vie
- Une attitude valorisante, sécurisante et stimulante
- Un courrier sera adressé au médecin traitant suite à une évaluation.

Contact : Résidence du Château de Cosnac - TÉL 05.55.18.60.60

## > LA FIBRE – COMMUNIQUÉ D'ORANGE

### Pourquoi la fibre 100% fibre (FTTH : fiber to the home) Orange investit dans le déploiement de la fibre à Cosnac



**La fibre optique sur la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive est déployée par Orange avec d'ici 2020 l'ensemble des communes fibrées\* ; la commercialisation s'étalera jusqu'en 2022.**

Ce déploiement se fait par lot. La commune de Cosnac fait partie du lot 2 dont les travaux démarrent en 2018 et se poursuivront les années suivantes. C'est un nouveau réseau 100% fibre qui est construit à partir du central Orange

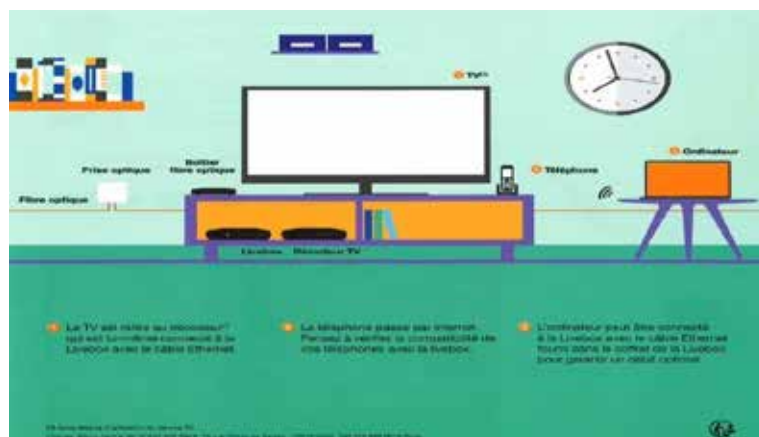
jusqu'au domicile de chaque habitant en utilisant l'infrastructure existante. Dans un premier temps des armoires sont installées, chacune pouvant desservir environ 350 logements puis la fibre est déployée dans la rue au plus près des habitations avec des points de branchements pouvant raccorder 6 à 12 logements.

La fibre optique offre 30 fois plus de rapidité dans le transport de données que le réseau ADSL actuel en cuivre. Le 100% Fibre

Orange, c'est la possibilité de profiter de tous les usages en simultanément sur tous les écrans du foyer. C'est donc pouvoir accéder à une nouvelle dimension de partage de données, de divertissements et de sensations grâce à une technologie 100% prête pour le futur et l'émergence des nouveaux usages comme le streaming vidéo, les contenus Ultra Haute Définition, le stockage sur le cloud, le son haute définition, la caméra 360°...

Avant fin 2018, environ 40% des foyers situés sur le nord-ouest de la commune de Cosnac pourront donc vivre l'expérience du très haut débit en souscrivant une offre auprès de leur fournisseur d'accès internet Orange ou autre fournisseur.

**Pour suivre l'arrivée de la Fibre Orange chez vous, Voir la carte de couverture Fibre <http://reseaux.orange.fr/couverture-fibre>**



\* il s'agit des 15 communes de la zone aggro de 2011

## > ÉVOLUTION DES DONS DE SANG SUR LE SECTEUR DE BRIVE

**L'association des donneurs de sang de Brive exerce son action bénévole sur la commune de Brive et les communes environnantes : Malemort, Cosnac, Meyssac, Varetz, Ussac voire St Viance.**

Le don de sang ne change pas au fil des années : il faut donner un peu de son temps et tendre le bras à un professionnel de l'Etablissement Français du Sang (EFS) au bénéfice d'un malade que personne ne connaît au moment du don.

Ce don de sang qui sauve des vies chaque jour est le fruit de la générosité d'une minorité qui donne et redonne au fil des mois et des années pour compenser l'individualisme, l'indifférence d'une majorité. C'est à cette minorité silencieuse, généreuse qu'est destinée la reconnaissance des malades transfusés.

Rien ne serait possible sans une aide matérielle des communes et des collectivités : elles nous aident en mettant à la disposition du don de sang les moyens nécessaires à l'organisation des collectes dans les lycées, entreprises, communes,

quartiers de Brive... Elles nous aident encore au travers des subventions accordées pour que notre association trouve sa place au sein du département et de la région, que nos donneurs soient accueillis dans la convivialité. Merci... De Meyssac à Malemort en passant par Cosnac, de Varetz à Ussac en passant par St Viance, partout dans Brive le don du sang bénéficie de toutes ces actions.

La stratégie de L'EFS est tournée vers l'efficacité : augmenter le nombre de dons, diminuer les coûts, maintenir un haut niveau de qualité... d'où la stratégie de faire venir les donneurs sur le site EFS et de moins se déplacer en collecte mobile. La stratégie est actuellement payante au regard des résultats. Moins de donneurs en collecte car ils sont orientés sur le site,

de la « Com » orientée vers un public de plus en plus connecté et au final une nette augmentation des dons sur le site EFS au 8 rue Vincent Chassaing à Brive, Est ce bientôt la fin des collectes mobiles... ?

Restons optimistes. Même si les SMS et mails remplacent inexorablement les courriers, affiches, banderoles..., même si les collectes de communes ou de quartiers diminuent aux dépens des dons sur le site EFS, notre objectif à nous tous, donneurs, EFS, bénévoles, élus..., est tourné vers chaque malade qui a besoin d'une transfusion sanguine... 1000 dons de gagnés entre 2015 et 2017 ! Ce n'est que cela qui compte.

**Yves COUTERET**

Président de l'ADSB de Brive  
Responsable sur la commune de Cosnac

	2015	2016	2017
Nombre de donneurs sur le secteur de Brive	7914	7986	8894
Nombre de donneurs à Cosnac	230	187	201



1<sup>ère</sup> réunion du Comité des Fêtes

## > COMITÉ DES FÊTES

Après son assemblée générale et l'élection d'un nouveau bureau, les membres de l'association se sont réunis afin d'établir le calendrier des manifestations à venir pour l'année 2018.

### A Retenir :

- 1er Mai : Frotte à l'ail
- 23 Juin : Feu de la Saint Jean avec le marché de pays
- 1 et 2 Septembre : Fête votive – Vide grenier
- 31 Octobre : Halloween
- 31 Décembre : Réveillon de la Saint Sylvestre

Plus de détails vous seront communiqués au fil du temps.

## > CLUB V.T.T.

**L'association cycliste Cosnacoise, compte douze enfants à l'école de VTT et cette année, ils ont eu comme moniteur, un étudiant en seconde année de DEUST animation, pour les encadrer lors des sorties du mercredi.**

Lucas Tardieux, assure, tous les mercredis, l'encadrement des 12 jeunes vététistes, en compagnie du président du club Christian Laumond et des moniteurs Daniel Frolhicher, Xavier Angers et Kévin Chambelin. Les bénévoles, Claude Chenut

et Alain Jouannet, s'occupent du goûter, qui est servi à 16 heures.

Le but de ce stage, et de mettre cet étudiant en DEUST Animation, gestion activités sportives et culturelles en situation, en milieu sportif, pour qu'il puisse acquérir des compétences professionnelles, en vue de l'obtention de son diplôme. Cette formation auprès du club de VTT de Cosnac a été établie entre l'université des sciences et technique de Limoges, et le président de l'association.

**Info plus :** Tous les dimanches matin des sorties de vtt sont organisées. Les personnes désirant connaître les pistes Cosnacoises avec des VTT traditionnels ou des VTT électriques, peuvent prendre contact avec le président de l'association soit par mail : [club.cosnacvtt@gmail.com](mailto:club.cosnacvtt@gmail.com) ou en téléphonant au **06.88.04.07.87**

**Un site internet est également mis à jour régulièrement :**  
<http://acc-cosnac.clubeo.com>



Sortie du dimanche matin

## > AMICALE AVICOLE DU SAULE

**Les placomusophiles se sont réunis à Cosnac.**

Dimanche 11 mars, pour la troisième année consécutive, le président de l'amicale avicole du saule, Dominique Chaussade, a organisé une bourse d'échange de capsules de champagne, dans la salle polyvalente de la commune de Cosnac.

Au total, quarante exposants se sont retrouvés dans une ambiance studieuse, où le guide de la côte des références à la matière tenait une bonne place sur les tables.

Certains placomusophiles n'avaient pas hésité à venir depuis l'Andorre, mais également de l'autre bout de la France, de

la ville d'Etretat. Les autres représentaient toutes les régions voisines de la nouvelle-Aquitaine. Quelques habitants de Cosnac ont également présenté leurs capsules et ont pris plaisir à découvrir quelques magnifiques exemplaires exposés par les amoureux de ces petites pièces en métal.

Cette année, le président Dominique Chaussade a fait fabriquer des capsules de champagne au nom de l'Amicale Avicole du Saule, où le nom de la commune de Cosnac était inscrit. Les bouteilles de champagne estampillées avec cette nouvelle capsule ont remporté un énorme succès et ont été vite vendues, pour le bonheur des collectionneurs.



## > CLUB DE DANSE

Nos danseuses dans une présentation de danse Cabaret lors de notre dernière soirée dansante 2017 à Cosnac



**Le Club de Danse de Cosnac, est une association qui depuis 1994, pratique sur la commune l'enseignement de la danse.**

Chaque semaine, toutes les danses de salon y sont enseignées et sur trois niveaux :

**DANSES DE SALON** : Valse, Tango, Pasodoble, ChaChaCha, Rumba, Baïon, Boston, Java, Samba, Mambo etc ...mais aussi : Rock n Roll, Jive, Salsa, Bachata, Merengue, le Quickstep etc.....

- **Débutants** : Lundi de 20 h à 21 h
- **Intermédiaires** : Mardi de 20 h à 21 h
- **Avancés** : Mardi de 21 h 15 à 22 h 15

Depuis quatre ans déjà, le Club de Danse propose également l'enseignement des danses récréatives et de loisirs : qui sont

des danses en ligne, c'est-à-dire, qui se dansent en solo, sur toutes les musiques habituelles des danses de salon. Ces chorégraphies- là permettent à toutes les personnes seules de pouvoir s'amuser et participer dans toutes les soirées dansantes ou thés dansants.

### LES DANSES RECREATIVES ET DE LOISIRS :

Jeudi soir de 20h à 21 h

**LE TANGO ARGENTIN** est également enseigné chaque samedi de : 9 h à 12 h

Le Club de Danse participe activement à l'animation de la commune et a déjà proposé, très récemment dans la salle polyvalente, deux stages de danse ouvert à tout public :

### STAGE DE QUICKSTEP

Dimanche 11 FEVRIER 2018

### STAGE DE SALSA –BACHATA

Dimanche 08 AVRIL 2018

Prochain rendez-vous à Cosnac, salle Polyvalente le Samedi 26 MAI 2018 de 21 h à 2 h du matin pour :

**UNE GRANDE SOIREE DANSANTE** avec Orchestre réputé - Tarif 10€

Au cours de cette soirée, nos danseurs et danseuses, présentent au public un petit éventail de nos activités.

### Renseignements :

**05.55.23.77.89.ou 06.10.83.72.75**

## > JECLAT



Séance de gymnastique

### Le JECLAT fait un bilan positif de son milieu d'année sportive.

L'assiduité de nos adhérents à nos cours, l'engagement pro de nos animateurs, et surtout l'ambiance conviviale qui existe au sein de cette association ravissent l'équipe dirigeante.

Nous vous invitons à venir découvrir nos activités différentes selon les publics et les tranches d'âge.



les jeunes jodokas

**PROCHAINE DATE À NE PAS MANQUER :**  
**le 30 juin 2018 porte ouverte du club et démonstration de nos activités.**

## > AMICALE DU GROUPE SCOLAIRE

### L'AMICALE DU GROUPE SCOLAIRE DE COSNAC RÉÉDITE LA FÊTE DES ENFANTS !

C'est avec une grande joie que l'AGSC réédite la fête des enfants le **samedi 23 juin 2018** après-midi, au City Stade de Cosnac (repli sur l'école en cas de pluie).

Cette journée conviviale et festive est organisée en partenariat avec le centre Municipal Adrien Teyssandier, pour le plus grand bonheur des enfants qui auront plaisir à retrouver ensemble les différents acteurs de leur vie quotidienne. Cette journée est ouverte à tous les enfants, qu'ils soient de Cosnac ou non. Petits et grands pourront profiter des divers jeux et animations, dont

fête des enfants



des structures gonflables, ainsi que se rafraîchir et se restaurer à la buvette.

À cette occasion, une tombola sera également organisée. Vous pourrez dès le mois d'avril acheter des billets de tombola auprès des enfants de l'école. Les trois gros lots sont : une console de jeux vidéo Nintendo Switch ; une SmartBox week-end évasion

en famille, deux invitations pour la soirée de clôture de Brive Festival.

Vous avez la possibilité de fournir d'autres lots ? Vous voulez donner un coup de main pour la préparation de cette journée ? Vous êtes disponible pour participer à l'animation de cette journée ? Fantastique ! Que vous soyez parents d'élèves de Cosnac ou non, l'AGSC sera ravie de vous compter parmi ses nombreuses fourmis !

**Rapprochez-vous de l'AGSC en contactant son président, Vincent Denis au 06 16 85 00 48 ou par mail : vdenis46@gmail.com ou via leur page facebook : Amicale du Groupe Scolaire de Cosnac.**

## > COSNAC FOOTBALL CLUB

### Le Cosnac Football club a organisé une sortie pédagogique pour ses catégories jeunes des U10 à U15.

Ils ont pu assister au Match de ligue 1 Bordeaux - Lyon accompagnés par les éducateurs et dirigeants du club ainsi que quelques parents. Le cosnac FC remercie le club des girondins de Bordeaux qui nous a permis de réaliser cette sortie mais aussi

ses partenaires Synergie et la boulangerie Mons. Ce fut une belle rencontre et une journée inoubliable pour nos jeunes footballeurs. Malgré des difficultés à s'entraîner cet hiver les U11 et U13 se sont illustrés en gagnant de nombreux tournois Futsal.

L'équipe Senior B a terminé 1<sup>ère</sup> de la première phase et l'équipe A continue de pro-

gresser dans un très bon état d'esprit. Cette année le tournoi "Jean Dayde" du cosnac FC aura lieu au stade honneur les 16 et 17 Juin U7 / U9 et Féminines le samedi, U11 et U13 le dimanche. **Venez nombreux supporter nos équipes.**

**Philippe Burgos**

Président du Cosnac Football Club

## > MOTARDS RANDONNEURS CORRÉZIENS

Les motards



**Deux sorties sont prévues sur plusieurs jours :**

- **À la pentecôte les 19, 20 et 21 mai** dans les Pyrénées avec un hébergement à Lanomezan.

Visites et balades sur *Bagnères de Luchon, Col du Portet d'Aspet, Bossost* (Espagne),

*Lac de Bethmale, St Bertrand de Cominges* : village médiéval

- **Fin juin, début juillet** comme l'an dernier, nous organisons une sortie « Week-end long » Sortie en Auvergne le vendredi et dans l'Allier le samedi. Le dimanche, le repas de midi sera pris au relais des skieurs à Orcival.

Le « camp de base » sera au camping de l'Europe a MUROL\*\*\*\* idéalement situé, au calme, avec mobil home, chalets et piscine chauffée. Les principaux sites à visiter : *Col de la Ventouse, col de la croix Morand, col de la croix saint Robert, le rocher de l'aigle, Besse et ST Anastaise, les gorges de Courgoul, ST Nectaire, Murol.*

- **Le dimanche 3 juin**, participation au rallye de la gendarmerie

**POUR INFORMATION :**

**Les réunions de notre association se tiennent tout les 1<sup>er</sup> vendredis de chaque mois au bar le Diplomate à Brive à partir de 20h30. Les motards souhaitant découvrir notre association pour faire des sorties avec nous, peuvent venir au bar le Gaillard à Brive, pour un départ vers 13h30 le Dimanche.**

**Pour nous suivre :**

**Notre site internet : <http://www.motards-randonneurs-correziens.fr>**

> **COSNAC À LA BELLE ÉPOQUE**



**Le 30 mars, Salle Louis Jovet à Cosnac, Dominique LESTANI a donné une conférence sur « Cosnac à la Belle Époque ».**

L'énumération des métiers, souvent disparus, et l'évocation de l'importance du secteur agricole a surpris, il fournissait 90 % des emplois avec ses 135 exploitations. En 1906, parmi les 802 habitants, 515 étaient nés à Cosnac même, et seuls 22 étaient nés hors du département. De 1906 à 1911 l'âge moyen des personnes décédées (84) atteint statistiquement à peine 53 ans. La mortalité infantile faisait encore des ravages (16 des 84 décès concernent des individus de 10 ans ou moins). La revue de l'actualité de ce début de XX<sup>ème</sup> siècle éveilla la curiosité de tous. La soirée se termina de commentaires en commentaires dans la bonne humeur, autour d'un verre de l'amitié offert par la municipalité.

> **MESSAGE DE L'AGGLO DE BRIVE**

**BOUCHAGE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT AU LIEU DIT AYRAS À COSNAC**

**L'Agglo de Brive a été informée le 22 mars dernier d'un problème de refoulement d'eaux usées en milieu de parcelle du réseau d'assainissement**



collectant les effluents du secteur d'Ayras. L'intervention de remise en état a mobilisé des moyens et du temps afin de résorber et supprimer le bouchon de plusieurs mètres qui s'était formé à l'intérieur du collecteur.

**C'est la présence très importante de déchets type « lingettes » et rejets graisseux qui, de par leur accumulation, génère une mise en charge du réseau d'assainissement.** Nous profitons de cette information pour vous rappeler que les eaux usées domestiques que vous pouvez rejeter au réseau d'assainissement comprennent les eaux usées ménagères (lessives, cuisines, buanderies, lavabos, salles de bains) et les eaux-vannes (toilettes et installations similaires).

**Vous ne pouvez donc pas rejeter :**

- les déchets solides, telles que les ordures ménagères, y compris après broyage,
- les lingettes, serpillières, protections hygiéniques, torchons, tissus,
- le contenu des fosses sceptiques et/ou les effluents issus de celles-ci,
- les graisses,
- les huiles usagées, les hydrocarbures, les solvants, acides, ...



Par ailleurs, si vous constatez des refoulements d'eaux usées du réseau public, **n'hésitez pas à en informer le service assainissement de l'Agglo de Brive au 05-55-74-70-75, qui reste disponible pour tout renseignement complémentaire.**

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

## L'Histoire de nos villages

## ÉPISODE 13

## COSNAC IL Y A 11 500 ANS

Sur le site de Chez Jugie, les fouilles conduites de 1969 à 1978 par Guy Mazière ont révélé quatre stades différents d'occupations par des hommes préhistoriques sur 2 niveaux distincts. Ces occupations s'étalent de la fin des temps glaciaires (deux occupations à une période qu'on appelle « azilien » datée sur le site entre 11 700 et 11 500 ans avant notre ère) aux derniers chasseurs-cueilleurs de nos contrées durant le Mésolithique (deux occupations pour cette période comprise entre le Paléolithique et le Néolithique et datée sur le site entre 7 200 et 5 700 ans avant notre ère de manière discontinue).

**PAYSAGE :** il varie au cours des quatre stades. A la fin des temps glaciaires (les occupations de l'azilien), le climat est très proche de celui que nous connaissons à l'heure actuelle. La steppe est remplacée par la forêt qui s'accroît, notamment les bouleaux et le peuplier (données des fouilles). D'un point de vue général, la faune est dominée par le cerf, le cheval et l'aurochs.

**CLIMAT, FAUNE ET FLORE :** pour les deux occupations du Mésolithique, le climat est identique à l'actuel. La forêt est beaucoup plus étendue et touffue, c'est un vrai taillis. Le chêne est bien représenté, de même que le noisetier. La faune chassée est composée de cerfs, chevreuils et sangliers (données de la fouille).

**LES HOMMES :** quelle que soit la période envisagée les hommes de l'époque nous sont en tous points semblables. Ils vivent de la chasse, de la collecte (noisettes au Mésolithique) et de la pêche. L'agriculture leur est totalement inconnue.

**POURQUOI CE SITE ?** La fréquentation du site peut s'expliquer par son positionnement près de l'eau et en un point de passage entre le plateau et le fond de la vallée. Pour toutes les périodes, il s'agit d'un endroit lié à la chasse, qui peut servir aussi bien de refuge pour préparer l'activité (fabrication des flèches avec de petits objets en silex ou de sagaies) ou pour dépecer les carcasses en vue de leur transport. Suivant les époques, les choses varient légèrement. A l'azilien (lors des deux pre-

mières occupations), les individus peuvent venir de loin (Dordogne notamment) et fréquenter le site quelques jours ou quelques semaines par an avant de repartir pour des zones plus favorables à la chasse. Celle-ci est pratiquée à l'aide de longues sagaies en bois munies de pointes en os et en silex, héritage des temps glaciaires. Au Mésolithique (lors des deuxième et troisième occupations), le territoire parcouru est beaucoup plus restreint, dépassant rarement les limites de la Corrèze actuelle. Les incursions en Dordogne sont beaucoup plus rares. Ici par contre, la nouveauté est l'apparition de l'arc et de la flèche, qui donnent une plus grande mobilité au chasseur dans un environnement forestier très marqué.

**COMBIEN D'INDIVIDUS ?** Dans tous les cas de figure, le site était fréquenté par des gens amenant avec eux leurs armes de chasse (ou plutôt des silex pour les fabriquer) et repartant avec du gibier. Il est très difficile de connaître la taille et la composition du groupe. En tous cas pour le Mésolithique, il s'agit soit d'un petit groupe de type familial qui est revenu souvent, soit de plusieurs petits groupes qui ont côtoyé le même territoire. La question est plus délicate pour l'azilien : le site a-t-il servi d'habitat de manière temporaire ou juste lors d'expéditions d'à peine quelques jours ? En tous cas, les fouilles ont révélé la présence d'un possible aménagement du site à cette époque pour la deuxième occupation.

**FIN D'UN MONDE.** Si le site a été abandonné à la fin du Mésolithique, c'est qu'avec l'arrivée des agriculteurs néolithiques, le mode de vie devient sédentaire et s'organise autour de villages structurés. On n'a alors plus besoin des abris sous roches pour s'abriter ou camper le temps d'une chasse.

**Cet article a été préparé et écrit par un jeune archéologue briviste : Cyril Lachaud.**

**Dominique LESTANI**

Prochain épisode : Régnac, Régnaguet

## > PERMANENCES

### PERMANENCES ET RENDEZ-VOUS AVEC MONSIEUR LE MAIRE ET LES ADJOINTS

**Monsieur le Maire et les adjoints reçoivent uniquement sur rendez-vous  
tél 05.55.92.81.70**

## > SIRTOM

**DORÉNAVANT, TOUS LES « PETITS ALUMINIUM » SE TRIENT ET SE RECYCLENT. ILS SONT A DEPOSER EN VRAC DANS LES CONTENANTS DE TRI :**

Bouchons, capsules, couvercles,  
opercules, collerettes et couronnes



Capsules café, bougies chauffe-plat,  
barquettes, boîtes et feuilles



Sachets café, poches de compote



Tubes de crème, plaquettes  
et blisters de médicaments



## > AGENDA DES MANIFESTATIONS

- 16 ET 17 JUIN Tournoi de foot « Jean Dayde »
- 23 JUIN: Fête des enfants au City Stade (Après midi)  
Marché des Producteurs de Pays - feu de la  
Saint-Jean et retraite aux flambeaux
- 30 JUIN : Porte ouverte du club JECLAT avec démon-  
stration des activités (Après midi)
- 1<sup>ER</sup> ET 2 SEPTEMBRE : Fête annuelle et vide grenier
- 11 NOVEMBRE : Commémoration de la fin de la 1<sup>ère</sup> guerre  
mondiale

## > ÉTAT CIVIL

### ILS SONT ARRIVÉS



- 18/01/2018 : Ylva de Claire LAGRAVE et Mark HIRIBARNE  
05/03/2018 : Noé de Aurélie BOURDUT et Jérémy BURGUET  
06/03/2018 : Louis de Ainhoa RIBALLO RAMIREZ et Romain PICARD

### ILS NOUS ONT QUITTÉS



- 30/12/2017 : Marie VERNAT née COURSAC  
09/01/2018 : Ginette COGNAC née GUIRAUD  
12/01/2018 : Denise DENNY née BORDAS  
13/01/2018 : Pierre ROUCHEYROLLES  
16/01/2018 : Jean PERRIER  
15/02/2018 : Ina VERMEER née OROBIO DE CASTRO  
06/03/2018 : Jeanine HAMMERLI Née GAMBART  
15/03/2018 : Jeanne NAULIN née VIARS  
20/03/2018 : Germaine SECONDS née CHASTANG